

Les immigrés âgés à Strasbourg : un vieillissement singulier

Par Simon Leyendecker (Compas) et Murielle Maffessoli (ORIV).

Les immigrés âgés représentent un cinquième de la population des 55 ans et plus à Strasbourg. Longtemps, leur situation a été oubliée. Ces personnes, qui ont très souvent travaillé dans des conditions difficiles, connaissent en moyenne une situation économique et sociale plus fragile. Ils combinent les handicaps de l'âge et de l'immigration, ce qui n'est que partiellement compensé par un isolement résidentiel moindre. S'il ne s'agit pas de mettre en place des dispositifs spécifiques, les politiques publiques doivent aujourd'hui s'adapter à cette réalité.

La prise en compte des immigrés âgés en France est relativement récente eu égard à l'ancienneté de l'histoire migratoire. Il a fallu attendre la mise en avant médiatique de la situation dramatique des hommes immigrés résidant en foyers de travailleurs migrants, à la fin des années 80, pour que l'action publique s'intéresse à ce public.

Limitée d'abord à une approche centrée sur les personnes en foyers et à une réponse spécifique, les travaux et les actions ont mis l'accent sur la nécessité d'une prise en compte plus globale des immigrés âgés avec une inscription de ce public dans les politiques de droit commun, qui prend tout son sens dans la réflexion actuelle sur l'adaptation de la société française au vieillissement.

Mais pour que cette prise en compte soit effective et adaptée, il est nécessaire de rendre visible la réalité sociodémographique de ces populations. Ce document vise à présenter de manière synthétique quelques aspects de la question, en effectuant un zoom sur le territoire de Strasbourg¹.

Les immigrés âgés représentent un cinquième de la population de 55 ans et plus.

En 2009, Strasbourg compte près de 52 000 immigrés, soit 19 % de sa population. Parmi cette population, 22 % ont 55 ans ou plus, soit 11 500 personnes (contre 23 % de l'ensemble de la population communale). La part des seniors dans la population immigrée est plus faible à Strasbourg qu'en moyenne sur le département et la région, où elle s'élève à 27%. Ceci s'explique par l'histoire migratoire de l'Alsace et de Strasbourg en particulier. En

effet, si les migrations, notamment de travail (qui ont drainé les flux les plus importants historiquement) sont anciens en Alsace, le secteur bas-rhinois, et Strasbourg en particulier, a été concerné plus tardivement que le Haut-Rhin (notamment Mulhouse et le bassin potassique). Par ailleurs, Strasbourg est également marquée par une présence migratoire d'étudiants. Pour autant, la ville de Strasbourg concentre 43% de la population immigrée âgée bas-rhinoise et 21% de la population immigrée âgée alsacienne.

A l'échelle infra-communale, la part de la population immigrée est supérieure dans les quartiers d'habitat social (34% à HautePierre, 30% à l'Elsau, 27% au Port du Rhin) à celle des autres quartiers.

Une grande partie des migrants est arrivée en France dans un contexte de crise du logement ayant amené à la production de logements sociaux. Non destinés au départ à ces populations, sauf cas particulier lié à des logements construits sur la base de financement d'entreprises dont les salariés pouvaient bénéficier, ils y ont accédé alors que les occupants antérieurs devenaient propriétaires dans le privé. Par ailleurs, les conditions d'accès à ces

Définitions : immigré et personne âgée immigrée

- Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Cette personne a pu acquérir ou non la nationalité française.

- La notion de personnes âgées immigrées renvoie à des personnes de 55 ans et plus nées étrangères à l'étranger, ayant migré en France et ayant obtenu ou non la nationalité française. Le vieillissement précoce de ces personnes explique le fait de prendre en compte ces personnes dès 55 ans.

¹ Pour aller plus loin, voir les références bibliographiques en fin de document. Pour plus d'informations www.oriv-alsace.org/thematique_secondaire/population-personne-agees/?s

Répartition de la population immigrée âgée par quartier à Strasbourg

Source : Insee, recensement de la population 2009

Territoires	Population immigrée en 2009				Part des 55 ans et plus dans la population
	Ensemble		Agée de 55 ans ou plus		
	Effectif	Part de la population immigrée parmi la population totale	Effectif	Part de la population parmi l'ensemble des immigrés	
Bourse - Esplanade - Krutenau	4 537	18%	828	18%	21%
Centre-ville	2 577	14%	486	19%	18%
Cronenbourg	4 115	20%	968	24%	24%
Elsau	2 071	30%	399	19%	18%
Gare, Tribunal, Porte de Schirmeck	4 406	16%	921	21%	16%
HautePierre	6 519	34%	1 192	18%	15%
Koenigshoffen	4 086	24%	930	23%	24%
Meinau	3 412	21%	1 071	31%	28%
Montagne Verte	2 549	21%	590	23%	24%
Neudorf	5 593	14%	1 127	20%	24%
Neuhof	3 401	18%	941	28%	25%
Orangerie - Conseil des XV	4 759	19%	1 158	24%	29%
Port du Rhin	457	27%	108	24%	19%
Robertsau	3 332	14%	808	24%	29%
Strasbourg	51 868	19%	11 536	22%	23%
Bas-Rhin	108 743	10%	27 463	25%	27%
Alsace	190 732	10%	54 964	29%	27%

logements (loyers faibles) en ont fait des locataires privilégiés au fil du temps de la crise économique et compte-tenu des caractéristiques des migrations économiques en France². Tous ces éléments expliquent que la part des populations âgées parmi l'ensemble de la population immigrée est légèrement plus marquée sur certains quartiers comme la Meinau (31%) et le Neuhof (28%).

Entre 1999 et 2009, le nombre d'immigrés âgés a augmenté de 27% à Strasbourg, contre +12% pour les non immigrés. En l'espace de dix ans, la ville compte près de 2 500 immigrés âgés en plus alors que la population non-immigrée a progressé de 5 370 individus. La part des immigrés âgés est donc passée de 16,7 % à 18,6 %.

Dans les années à venir, la population immigrée âgée de Strasbourg devrait augmenter plus vite que celle de la population non-immigrée par le seul effet du vieillissement. L'indice d'évolution des générations – rapport entre les 55-69 ans et les 40-54 ans - est en effet de 1,59 pour les immigrés contre 1,28 pour les non-immigrés.

2 La volonté des entreprises, puis des politiques publiques, a consisté à faire venir des personnes peu qualifiées en tant que main d'œuvre dans les secteurs tels que l'industrie automobile, textile, la transformation des métaux, le bâtiment et les travaux publics.

Un immigré âgé sur deux a acquis la nationalité française

Parmi l'ensemble des immigrés âgés vivant à Strasbourg en 2009, 47% ont acquis la nationalité française. L'acquisition de la nationalité est plus fréquente chez les immigrés âgés que parmi l'ensemble des immigrés. Cette situation est logique : elle est liée en partie à une durée de présence en France plus longue.

Mais l'obtention de la nationalité varie fortement selon le pays de naissance. En Alsace³, à titre d'illustration, 61% des immigrés âgés d'Afrique subsaharienne sont devenus Français pour seulement 18% des immigrés âgés natifs de Turquie et 26% d'Algérie.

Différentes raisons expliquent cette situation : la possibilité de disposer ou non de la double natio-

3 Les chiffres ne sont pas disponibles à l'échelle communale.

Evolution du nombre d'immigrés âgés entre 1999 et 2009

Source : Insee, recensements de la population

Strasbourg	Effectif en 1999	Effectif en 2009	Evolution 1999-2009	
			Evol. Eff.	Evol. %
Immigrés de 55 ans et plus	9 097	11 584	+ 2 487	+ 27,3%
Non immigrés de 55 ans et plus	45 232	50 602	+ 5 370	+ 11,9%

nalité, les raisons de la migration, l'histoire croisée des deux pays, le sentiment d'appartenance nationale, les conditions d'obtention de la nationalité française...

filis migratoires, y compris l'arrivée de primo-arrivants âgés.

Une personne immigrée âgée sur deux est une femme

Loin des représentations classiques, les femmes sont aussi bien représentées que les hommes parmi la population âgée immigrée. En 2009, elles représentent 51% de la population immigrée de 55 ans ou plus. Cette part diffère toutefois selon les pays d'origine. La féminisation de cette population est plus marquée au niveau des immigrations les plus anciennes. Ainsi, en 2009, 56% des immigrés âgés natifs de pays de l'Union européenne sont des femmes. En revanche, les femmes sont minoritaires au sein de la population âgée immigrée hors Union européenne (44%), notamment pour les personnes originaires du Maghreb. Elles représentent 31% des immigrés âgés de Tunisie, et 38% de ceux venus d'Algérie.

Ces spécificités relèvent de la nature de l'immigration et de la période d'arrivée des migrants. La croissance économique durant les « Trente Glorieuses » (entre 1945 et 1975) a en effet été favorable à une immigration composée fortement de travailleurs masculins « isolés⁴ » parmi les ressortissants du Maghreb en particulier, qui n'ont pas tous eu recours ensuite au regroupement familial.

Ces données laisseraient supposer un maintien des réalités migratoires des années de plein emploi. Or les données récentes (issues du recensement de la population comme celles relatives aux primo-arrivants⁵) soulignent la diversité des pro-

4 La notion d'isolé renvoie ici au fait qu'ils venaient seuls même si souvent ils avaient une famille (femmes et/ou enfants) dans le pays d'origine.

5 La notion de primo-arrivants désigne ici des personnes ayant récemment obtenu un titre de séjour permettant une résidence durable en France.

Des situations socio-économiques fragiles

Le plus souvent, avec l'avancée en âge, les risques de fragilité augmentent : renforcement des situations de pauvreté financière, de dépendance, d'isolement physique ou social,... Pour autant, l'exposition à ces risques varient selon les caractéristiques socio-économiques et les conditions de vie des personnes.

Sources des données

Deux types de données ont été utilisées :

1. Des données chiffrées issues du recensement de la population

Nous avons utilisé les fichiers du recensement, avec des données localisées à la commune et à l'Iris. Ce fichier respecte le cadre de référence fixé par l'arrêté du 19 juillet 2007 relatif à la diffusion des résultats du recensement de la population. La principale limite rencontrée dans l'exploitation de ce fichier est l'impossibilité de croiser les caractéristiques de la population immigrée selon le pays de naissance à l'échelle infracommunale et communale.

Les données sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2009.

2. Des données plus qualitatives issues d'études et de travaux, notamment menées par l'ORIV sont disponibles sur le site www.oriv-alsace.org.

Des situations contrastées selon le pays de naissance

Parmi les 11 500 immigrés âgés habitant à Strasbourg, deux tiers sont originaires d'un pays hors Union Européenne, soit 7 800 personnes (cf. tableau ci-contre). Il s'agit majoritairement de personnes natives d'un pays du Maghreb, dont une majorité viennent du Maroc (2 244 personnes soit 29%). La part des seniors parmi l'ensemble de la population immigrée varie fortement selon les pays d'origine : elle reflète l'histoire des flux migratoires. A certaines périodes historiques correspondent en effet des flux venant majoritairement de certains pays. Les besoins de main d'œuvre en France répondant à une incapacité de certains pays à faire face aux besoins de leurs ressortissants. Logiquement, les personnes originaires de l'Union Européenne, arrivées depuis plus longtemps, sont plus nombreuses parmi les personnes âgées. Ainsi 50% des immigrés italiens ont plus de 55 ans pour seulement 17% des immigrés originaires de Turquie et 12% des immigrés d'Afrique Subsaharienne.

Population immigrée âgée selon le pays de naissance

Source : Insee, recensement de la population 2009

Pays de naissance	Population immigrée en 2009			
	Ensemble		Population âgée de 55 ans ou plus	
	Effectif	% (en colonne)	Effectif	% (en ligne)
Union européenne à 27	12 091	23%	3 799	31%
Portugal	1 451	3%	622	43%
Italie	1 371	3%	692	50%
Espagne	1 197	2%	427	36%
Autres pays de l'Union Européenne à 27	8 072	16%	2 058	25%
Hors Union européenne à 27	39 793	77%	7 786	20%
Autres pays d'Europe	4 237	8%	677	16%
Algérie	5 094	10%	1 285	25%
Maroc	8 582	17%	2 244	26%
Tunisie	1 174	2%	408	35%
Autres pays d'Afrique	6 569	13%	821	12%
Turquie	6 395	12%	1 092	17%
Autres pays	7 742	15%	1 259	16%
Total	51 883	100%	11 584	22%

Les données chiffrées comme les travaux menés depuis quelques années, mettent en exergue le fait que les parcours professionnels et migratoires des personnes âgées immigrées produisent des situations différentes de celle de la population non immigrée. Toutefois les natifs des pays de l'Union Européenne présentent généralement des caractéristiques socio-économiques proches de celles de la population âgée non immigrée.

En revanche, la population âgée immigrée originaire d'un pays hors Union Européenne présente des caractéristiques socio-économiques porteuses de facteurs de fragilité renforcés en raison du contexte de leur arrivée (type d'emploi...) mais aussi du contexte de travail ensuite (confrontation à la crise économique, vécu de discriminations...).

Près de trois immigrés âgés sur dix sont actifs

La population immigrée âgée strasbourgeoise est en proportion plus active (en emploi ou à la recherche d'un emploi) que la population âgée dans son ensemble. 28% des immigrés de 55 ans et plus sont actifs contre 21% de la population non immigrée.

À âge égal, les femmes immigrées de 55-59 ans sont cependant moins souvent actives (52 %) que les autres femmes (67 %). Elles participent ainsi moins souvent au marché du travail, eu égard notamment à leur situation familiale et à la présence d'enfants. En effet, au-delà de 55 ans, 28 % des femmes immigrées strasbourgeoises vivent encore avec au moins un enfant (quel que soit son âge) contre 10 % des femmes non immigrées.

Au total, les immigrés prennent leur retraite beaucoup plus tardivement que les non-immigrés. Entre 60 et 64 ans, 47 % des immigrés n'ont pas encore pris leur retraite, contre 32 % des non immigrés, pour les plus de 65 ans, les proportions sont de 18 et 7 %.

Plusieurs raisons expliquent ce comportement : des trajectoires professionnelles plus souvent marquées par une alternance de phases d'emploi et de chômage qui retardent l'accès à la retraite à taux plein, des situations familiales (invalidité de l'époux, enfants à charge...) qui contraignent certaines femmes notamment à travailler encore à des âges avancés... Les trajectoires professionnelles chaotiques, y compris en raison de comportements illégaux des employeurs (non déclaration des salariés) expliquent également, en partie, les difficultés financières éprouvées au moment de la retraite.

Un accès à l'emploi plus difficile

L'accès à l'emploi après 50 ans est particulièrement difficile en France, quelle que soit la population considérée. Il l'est d'autant plus pour les personnes immigrées.

En 2009, parmi les 3 215 actifs immigrés de plus de 55 ans vivant à Strasbourg, 21 % se déclarent à la recherche d'un travail contre 7 % des non immigrés. Ce taux de non-emploi conséquent témoigne des difficultés plus fortes d'accès à l'emploi, liées bien souvent à un moindre niveau de formation, à des vécus discriminatoires plus présents en temps de crise économique. D'autant que la crise économique actuelle frappe plus particulièrement les secteurs de l'industrie et de la construction,

Taux d'activité des immigrés âgés selon l'âge et le sexe

Source : Insee, recensement de la population 2009

	Taux d'activité	
	Immigrés	Non immigrés
Hommes	33%	26%
55-59 ans	72%	71%
60-64 ans	30%	31%
65 ans et plus	4%	2%
Femmes	23%	18%
55-59 ans	52%	67%
60-64 ans	23%	21%
65 ans et plus	3%	2%
Ensemble	28%	21%

secteurs dans lesquels les immigrés originaires des pays hors Union européenne sont davantage présents, notamment dans les postes les moins qualifiés. En effet, parmi les immigrés âgés de 55-64 ans en emploi, 53 % occupent des postes d'ouvriers ou d'employés, contre 32 % chez les non-immigrés.

Un vieillissement précoce lié en particulier aux conditions de travail

Ce niveau de qualification faible a des impacts sur la santé. Les conditions d'emploi d'une main d'oeuvre ayant occupé des postes de travail où la pénibilité physique est particulièrement importante, à savoir les ouvriers ou employés peu qualifiés les exposent plus à des problèmes de santé. Assez logiquement, les travaux relèvent une fréquence plus importante des pathologies parmi les personnes âgées immigrées compte tenu du type d'emplois occupés. Par ailleurs celles identifiées chez les personnes non immigrées âgées de plus de 70 ans apparaissent dès 50-60 ans parmi les immigrés.

Ainsi le vieillissement précoce touche davantage cette population. Il est favorisé notamment par l'absence de

Taux de chômage de la population âgée immigrée selon l'âge et le sexe

Source : Insee. Recensement de la population de 2009.

	Taux de chômage	
	Immigrés	Non immigrés
Hommes	20%	8%
55-59 ans	22%	8%
60-64 ans	14%	7%
65 ans et plus	11%	4%
Femmes	23%	7%
55-59 ans	25%	7%
60-64 ans	17%	5%
65 ans et plus	13%	3%
Ensemble	21%	7%

qualification, le chômage, les revenus faibles, l'isolement, l'absence de complémentaire santé, la moindre maîtrise de la langue, le « traumatisme psychologique » de la migration...

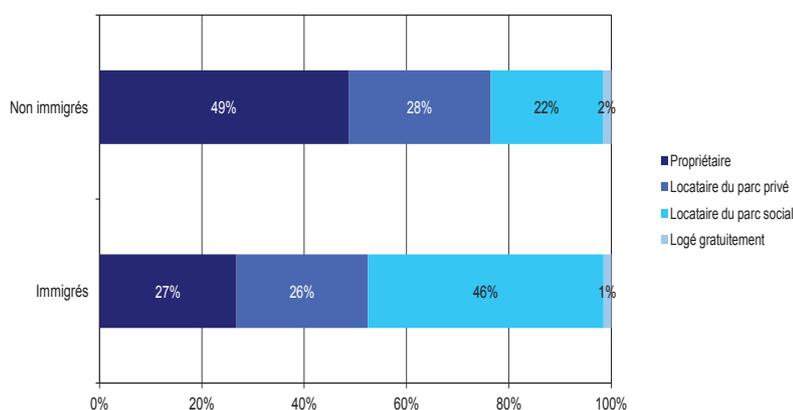
Des conditions d'habitat spécifiques

La situation face au logement des immigrés âgés est assez proche de celle de la population immigrée dans son ensemble. Elle résulte à la fois de la singularité des parcours migratoires, de la date d'arrivée en France ainsi que de leur situation économique (faibles revenus notamment).

Les immigrés âgés strasbourgeois sont ainsi deux fois plus souvent locataires d'un logement social : 46%, contre 22% pour le reste de la population âgée. Contrepartie de ce constat, les immigrés sont moins souvent propriétaires de leur logement et occupent moins souvent des maisons.

Dans ces conditions, l'adaptation du parc de logement social au vieillissement de la population (immigrée et non immigrée) est un enjeu important. Construit pour des

Répartition de la population des ménages selon le statut d'occupation du logement - Ville de Strasbourg -



populations jeunes, le parc social n'est guère adapté aux handicaps liés à l'âge : escaliers difficiles d'accès, couloirs étroits, portes lourdes. S'y ajoutent parfois des difficultés de maintenance des ascenseurs.

Un moindre isolement résidentiel

L'un des facteurs de fragilité des personnes âgées est le risque d'isolement. L'allongement de la durée de vie se traduit par une forte augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules, en particulier aux âges élevés.

Le risque d'isolement résidentiel (le fait de vivre seul) est moins élevé chez les immigrés, tout au moins pour ceux dont les migrations sont moins anciennes. Ainsi, 22% des immigrés âgés strasbourgeois vivent seuls, contre 36% pour les personnes âgées non immigrées. C'est également le cas pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Ils sont moins souvent en situation de veuvage. Près de 2 600 personnes âgées

immigrées vivent toutefois seuls dans leur logement à Strasbourg⁶.

De plus, les immigrés âgés vivent plus fréquemment au sein d'un ménage de trois personnes ou plus : 17% vivent dans ce type de ménages contre 8% chez les non immigrés. Plus souvent avec un conjoint, et avec un nombre d'enfants en moyenne plus élevé, le nombre d'aidants potentiels est plus important et le risque d'être isolé plus faible pour les personnes âgées immigrées dépendantes. Les immigrés âgés compensent ainsi partiellement leur situation sociale moins favorisée.

Moins prégnante, la question de l'isolement des immigrés ne doit pas être minorée. Ceux qui sont dans ce cas combinent souvent un faible soutien de leur réseau social et de grandes difficultés économiques.

Quels enjeux en termes de politique publique ?

L'action publique à destination des personnes âgées immigrées nécessite une attention soutenue et des pratiques professionnelles spécifiques. Sur le plan de l'observation et afin d'éviter des explications inadaptées, toute analyse fine doit croiser l'approche par nationalité et genre avec une prise en compte du contexte historique d'arrivée des migrants et de leur projets migratoires (asile, travail, famille, etc.).

La difficulté réside ensuite dans le contenu des actions à mettre en œuvre. Il s'agit en effet de produire des réponses permettant de prendre en compte les problématiques rencontrées par ces personnes âgées immigrées en partant des situations locales, tout en aménageant les réponses.

Ainsi, l'enjeu n'est pas de mettre en œuvre des actions spécifiques, sauf cas particulier (par exemple en cas de problème de non maîtrise de la langue dans le cadre de l'accès aux droits et en particulier aux soins) et de manière ponctuelle, mais d'adapter les politiques et les actions à l'œuvre, afin qu'elles puissent tenir compte des freins rencontrés par ces personnes. A titre d'exemple dans le domaine de l'aide à domicile et du maintien à domicile, il faut tenir compte de la situation familiale de ces publics, plus souvent en couple voire en famille, et travailler la question de l'aide aux aidants familiaux. Sur un autre plan, pour éviter une situation de précarité financière renforcée, il est nécessaire de for-

⁶ Ne sont pas comptabilisées ici les personnes vivant dans les communautés (foyers, EHPAD, etc...).

Isolement résidentiel des personnes âgées

Source : Insee, recensement de la population 2009

	Immigrés		Non immigrés	
	Effectif	Part parmi l'ensemble des 55 ans et plus	Effectif	Part parmi l'ensemble des 55 ans et plus
55-74 ans	1 849	19%	10 427	31%
75 ans et plus	724	37%	7 697	46%
Total	2 573	22%	18 124	36%

mer les professionnels en charge des questions de droit à la retraite afin de rendre ce droit effectif (reconstitution des carrières, complexité des parcours, connaissance du droit des étrangers et législation...). Dans le champ du logement, les bailleurs sociaux, en particulier compte tenu du nombre de personnes résidant dans ce secteur locatif mais pas exclusivement, ont un rôle important d'anticipation des conditions de logement (adaptation de ceux-ci) et de construction de partenariat permettant d'engager une réflexion sur le maintien à domicile.

Bibliographie

- BACHELAY Alexis, JACQUAT Denis, Mission d'informations sur les personnes âgées, Une vieillesse digne pour les immigrés âgés : un défi à relever en urgence. Rapport d'information n° 1214, Paris, Assemblée Nationale, juillet 2013.
- BOBBE, Sophie, RIBERT, Evelyne et TERRAY, Emmanuel, Droits des travailleurs migrants : le cas des retraités : combattre la discrimination à l'égard des assurés non communaux, un enjeu social pressant. Paris, CNRS, 2013.
- Centre de ressources politique de la ville en Essonne (CRPVE), LAACHER Smaïn, Femmes immigrées : l'entrée dans la vieillesse, Evry, CRPVE, 2014, 66 p. bibliogr. 1 p.
- CROGUENNEC Yannick, Qui sont les immigrés âgés ? in Infos Migrations, n° 34, février 2012, 4 p.
- MAFFESSOLI Murielle, Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV), Agir auprès des personnes âgées immigrées : un défi pour les politiques publiques, in Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, n° 83, avril 2013
- Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI), Point de vue sur... personnes âgées immigrées : un devoir de (re)connaissance pour une action adaptée à leurs besoins, Réseau Rec, 2013, 8 p.
- Union des professionnels de l'hébergement social (UNAFO), Le guide du retraité étranger. Paris, UNAFO, 2014, 127 p. (nouvelle ed.)

Ce document a été réalisé conjointement par le Compas et l'Oriv. La thématique des immigrés âgés a été abordée par le Compas via des travaux de diagnostics menés pour la Communauté Urbaine de Strasbourg. Par ailleurs, cette problématique apparaît de façon récurrente dans le cadre des Analyses des besoins sociaux réalisées pour le compte des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale et des CIAS. L'Oriv a inscrit ce travail dans le cadre d'une de ses fonctions de centre de ressources à savoir la diffusion de connaissances. Cette action s'inscrivait dans le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées d'Alsace (PRIPi), piloté par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

L'Observatoire régional de l'intégration et de la ville

L'ORIV est un centre de ressources sur les questions relatives à l'intégration des populations immigrées, la prévention des discriminations, la politique de la ville.... Il développe et diffuse des connaissances sur ces trois thèmes. Ses publications sont téléchargeables sur son site internet. Son centre de documentation, ouvert à tous (étudiants...), dispose de 2500 documents disponibles en prêt.



L'ORIV accompagne et qualifie les acteurs (élus, services de l'Etat, professionnels des collectivités et associations) par le biais de groupes de travail, par l'organisation de temps d'échanges, la réalisation d'études et de diagnostics.

Pour plus d'informations : www.oriv-alsace.fr.

Base documentaire : <http://biblio.reseau-reci.org>

Contact : ORIV, 1 rue de la Course, 67000 Strasbourg.

Tel. : 03 88 14 35 89 - contact@oriv.fr

Compas études

Publication du bureau d'études Compas, spécialiste de l'analyse des besoins sociaux des territoires.

Directeur de la publication : Hervé Guéry

Rédacteur en chef : Louis Maurin

Auteurs du n°15 : Simon Leyendecker et Murielle Maffessoli

Ont participé à ce numéro : Juliane Gresse, Marie-Line Luquet, Delphine Maisonneuve-Lagarde, Sophie Planchais-Drugeot.

Contact : contact@compas-tis.com

Etablissements :

Nantes : 15 ter Boulevard Jean Moulin, 44100 Nantes - 02 51 80 69 80

Paris : 13 Bis rue Alphonse Daudet, 75014 Paris - 01 45 86 18 52

Strasbourg : 41 boulevard Clemenceau, 67 000 Strasbourg - 03 90 41 09 18

Pour plus d'informations :

Compas : www.lecompas.fr

Centre d'observation de la société : www.observationsociete.fr/

Base documentaire : www.lecompas.fr/base_documentaire.php

ISSN : 2267-9103